

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 6 (1918)

Heft: 68

Artikel: Association nationale suisse pour le suffrage féminin

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-253604>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

les non belligérants actuels. Il y a trois neutralités : belge, suisse et luxembourgeoise. Dans l'hypothèse d'une fédération des peuples, que faire de ces neutralités ?

Voici la Suisse ; exemple unique d'une fédération des peuples en petit. Elle a souvent affirmé sa volonté de ne jamais se livrer à aucune entreprise de conquête. Elle ne veut pas faire d'alliances. Elle constitue déjà un type de paix durable entre gens de races et de langues variées ; elle est acquise depuis longtemps à un statut de paix. La multiplication des neutralités de cette sorte, groupant des peuples ayant les mêmes aspirations, serait déjà un pas vers une paix plus stable et rien n'empêcherait de tels neutres de se fédérer (seule base de garanties absolues réciproques contre l'inviolabilité des territoires), avec d'autres nations présentant les mêmes garanties, si, en s'associant, ces neutres pouvaient conserver leur libre autonomie et leur liberté.

Ainsi le principe d'une fédération des peuples confirme la valeur du principe des neutralités. En définitive, une Société des nations équivaldrait à la neutralisation de tous les pays.

Il s'agira de savoir si ces neutralités pourront être renforcées par les termes du statut de la Fédération internationale visant les garanties de l'inviolabilité des territoires. Dans ce cas, une telle prestation obligerait les neutres à une contre-prestation, à savoir qu'ils contribueront à certaines charges de la Fédération, en particulier à celles que les sanctions prévues (force au service du droit) leur imposeraient. C'est l'idée de M. le professeur Milhaud, et nous croyons qu'elle mérite un sérieux examen.

En résumé, le statut international nouveau ne nous paraît viable que basé sur les principes suivants :

Reconnaissance de l'inviolabilité et de l'intégrité des territoires délimités dans le traité de paix.

Recours à l'arbitrage dans des conditions à définir d'une façon précise (sous réserve de la constitution d'une cour arbitrale compétente).

Reconnaissance du principe des neutralités garanties jusqu'ici dans leur forme historique.

Droit des peuples de disposer librement d'eux-mêmes.... Libre circulation maritime.

Acceptation du principe du désarmement progressif, à mesure que les garanties d'inviolabilité et d'intégrité des territoires augmentent.

Quant à la façon dont pourra se constituer cette nouvelle société humaine, elle pourrait s'opérer graduellement, par adhésions successives des nations, de par la volonté des peuples librement exprimée par le suffrage universel direct, masculin et féminin, mais ne sera une garantie de paix que lorsqu'elle englobera toutes les nations. A ce moment, la Suisse, qui ne saurait faire d'alliances séparées, pourrait y adhérer sans compromettre sa neutralité.

Enfin, nous ne croyons à la possibilité d'une telle association que par la démocratisation de toutes les politiques. La guerre actuelle n'a pu être déchainée et un libre pays, neutre et pacifique, n'a pu être violé contre le droit que parce qu'il y avait dans notre malheureuse Europe des puissances qui ignoraient la démocratie directe.

Le dernier refuge de la paix, la dernière et seule efficace sanction du droit, sont d'ordre moral. La paix ne sera stable — quelque perfectionnés que soient les contrats juridiques — que par la bonne volonté collective des individus constituant des nations libres. La paix sur la terre par la bonne volonté entre les hommes libres, c'est encore là la vertu suprême pour l'humanité et son seul salut.

La « Société des Nations » sera une fédération pacifique librement consentie par tous les peuples possédant le maximum de leurs droits — ou elle ne revêtira pas les garanties d'une paix définitive.

A. DE MORSIER,
anc. député.

* * *

BIBLIOGRAPHIE

Les Etats-Unis d'Europe et d'Amérique, par M. RUEGG (de Zurich). 1 brochure. Georg, édit., Genève.

Les bases d'une paix durable. Cosmos. 1 volume de Ch. SCRIBNER'S. édit., New-York.

Essai sur l'organisation juridique de la Société Intellectuelle, par Tcheou WEI, 1 volume. Genève. Atar édit.

Réorganisation scientifique du rapport entre nations, 1 brochure par A. FROMENTIN. (chez l'auteur, à Saconnex, Genève.)

La Société des Nations, par Edgard MILHAUD. 1 volume. Grasset, édit., Paris.

Constitution mondiale de la Société des Nations, par Paul OTLET. 1 volume. Atar, Genève.

Les différents rapports publics par l'Association internationale pour l'étude des bases d'une paix durable. (La Haye).

REVUES a) *Le Mouvement Pacifiste*. Bureau International de la Paix, Berne), qui contient toute la bibliographie sur la question, en différentes langues.

b) *La paix par le Droit*, revue pacifiste française (Dir. Th. RUYSSSEN), rue Monjardin, Nîmes. bibliographie et documents.

Appel pour une Société des Nations, publié par la Société genevoise de la Paix (Cité, 12, Genève). (Sur demande.)

La garantie de la Société des Nations, par Gaston MOCH, édit. Marcel Rivière. Paris.

Mémoire sur les bases d'une Paix durable, (Trösch. édit., Olten.) Edit. par le Comité Suisse.

Les Etats-Unis de la Terre, par Ch. FOREL. édit. Peytrequin, Lausanne.

L'Etat moderne et l'organisation internationale, par David J. HILL. Flammarion, édit., Paris.

Avant-projet d'une Société des Nations, publié par un Comité Suisse. Sonor, Genève.



Association Nationale Suisse
pour le Suffrage féminin

Nouvelles des Groupes.

GENÈVE. — Les débats s'étant enfin engagés au Grand Conseil sur le projet de loi Guillermin, notre Association a eu de ce fait un redoublement d'activité durant le mois de mai. En premier lieu, la fameuse pétition féminine, objet de tant de conférences de propagande et de démarches, a été solennellement remise à la Commission du Grand Conseil, le 17 mai, revêtue de 5933 signatures féminines — plus du double, comme le faisait remarquer la lettre qui l'accompagnait, du chiffre fixé par la loi pour une demande d'initiative populaire (2500), et chiffre de près de 2000 voix supérieur aussi au nombre de votants ayant pris part à la dernière votation cantonale. — Puis, après avoir ainsi montré à nos législateurs que les femmes désirent le suffrage, notre Association a voulu leur prouver que des hommes, représentatifs de tous les milieux, de toutes les professions et de toutes les tendances, demandant aussi le vote féminin, et c'est à accueillir en cinq jours les signatures de 88 professeurs d'Université, pasteurs, ingénieurs, médecins, avocats, commerçants, industriels, employés de tramways et de chemins de fer, fonctionnaires postaux, agriculteurs, etc., etc., à une lettre très nettement suffragiste, qui a été envoyée personnellement à chaque député. — Enfin, des articles de presse, notamment dans le journal *la Suisse*, écrits à la demande de notre Association, ont contribué à agiter la question dans l'opinion publique, et à lui donner l'actualité nécessaire pour la faire envisager avec sérieux par certains députés. — L'Association pour le Suffrage a participé à l'organisation des séances d'éducation civique dont il est question plus loin, et a pris en main l'édition de la brochure de M. le pasteur Vallotton : *Le suffrage féminin à la lueur du grand orage*. — L'Assemblée générale annuelle a été fixée au samedi 15 juin, à 6 heures du soir, à Bellevue, avec l'ordre du jour suivant : 1. Rapport présidentiel. — 2. Rapport financier. — 3. Elections des vérificateurs

des comptes. — 3. Revision de l'art. 8 des statuts. — 5. Rapport sur l'Assemblée générale suisse à Berne. — *A travail égal, salaire égal*: lecture du rapport de la Section genevoise. — Propositions individuelles. — L'Assemblée sera suivie, dès 7 h. 1/2, d'un thé pique-nique, auquel ne manqueront ni l'entrain, ni la cordialité accoutumée entre suffragistes.

E. Gb.

VAUD. — Nous annonçons, le mois dernier, l'assemblée que nous préparions pour le 13 mai, avec le bienveillant concours de Mlle Gourd et du Dr Machon. Cette séance devait précéder le rapport sur la motion Suter au Grand Conseil, et nous comptions y inviter personnellement nos députés. Tout à coup nous apprenons que ce rapport était avancé d'une semaine et serait présenté le lendemain 8 mai! Tous nos beaux plans de faire entendre la parole suffragiste aux élus de la nation se sont écroulés du coup, et nous avons dû renoncer à notre soirée, quitte à reprendre notre projet plus tard. Le 7 mai, cependant, avait eu lieu une séance que nous considérons comme très importante: le Dr Muret avait été appelé à parler du suffrage féminin aux Loges maçonniques, et nous espérons que la semence qu'il a jetée là portera de bons fruits. — Dès lors, nous avons fait encore une conférence à Prilly, devant un auditoire des plus sympathiques, et à l'automne nous reprendrons notre campagne de propagande avec un nouveau zèle. — La pétition qui circule actuellement en Suisse contre les « indésirables » a attiré notre attention. Puisqu'elle ne peut être signée que par les hommes seuls, nous avons décidé d'adresser, avec quelques autres sociétés féminines, un message de sympathie au Comité de cette pétition. Notre initiative rencontre de l'écho et nous avons déjà obtenu plusieurs adhésions. — L'A.V.S.F. a aussi été invitée à signer la pétition relative au Code pénal suisse. — Dorénavant, notre chronique féminine ne paraîtra plus dans la *Gazette de Lausanne*, mais dans la *Tribune de Lausanne*, qui nous a très aimablement cédé une de ses colonnes une fois par mois.

L. D.

NEUCHÂTEL. — Le Comité de l'Union Féministe pour le Suffrage a fait adhésion à la Société de la Paix et à la Société auxiliaire de l'Ecole suisse d'études sociales pour femmes, à Genève. Il a en vue deux conférences pour faire connaître cette école et les institutions similaires: l'une, de M. le Dr J. Paris, directeur des Ecoles secondaires; l'autre, de M^{lle} M. Evard, Dr ès lettres. — Au mois de mars, les Sociétés suffragistes du canton, le Comité cantonal des Amies de la Jeune Fille, et la Société des Samaritaines de Neuchâtel, ont adressé au Conseil d'Etat une pétition, motivée par l'accouchement survenu à la Conciergerie de Neuchâtel le 3 janvier, pour demander que le sort des délinquantes enceintes soit réglé par des dispositions légales leur assurant les égards que comporte leur état. Le Conseil d'Etat a répondu par une lettre du 16 avril, en s'engageant à soumettre cette requête à une conférence judiciaire, et en assurant que les femmes enceintes dont les tribunaux pénaux pourront être appelés à s'occuper ne manqueront pas d'être entourées de toute la sollicitude qu'il convient. — A l'occasion du renouvellement des autorités scolaires, l'U.F.S. a adressé aux partis libéral et radical une lettre pour leur demander de nommer des femmes aux Commissions scolaires, en leur proposant 4 candidates. Cette démarche a été communiquée au parti socialiste, le seul qui, jusqu'ici, ait nommé des mères de famille à la Commission scolaire, avec remerciements pour l'appui qu'il accorde aux revendications féministes. C'est aussi le seul parti qui nous ait honorées d'une réponse. — La même proposition a été adressée au Conseil général, qui en a donné lecture, mais ne l'a pas discutée, tout ayant été bien préparé d'avance au sein des assemblées de parti. Sur 36 membres de la Commission scolaire, trois femmes socialistes ont été élues, et une par le parti libéral. Il n'y a pas lieu de désespérer qu'en cas de vacances au cours du nouvel exercice, d'autres mères de famille soient élues; mais, pour l'heure, les occupants tiennent à leurs sièges, oh! combien! La proposition de faire entrer une femme à la Commission de l'Ecole supérieure de Commerce, où la section des jeunes filles est très importante, n'a intéressé que le parti socialiste. 3 femmes ont obtenu 4, 2 et 2 voix. — Et la loi sur l'enseignement primaire déclare les femmes éligibles aux Commissions scolaires! Et c'est ce qu'on appelle nous accorder des droits, pour lesquels il faut ensuite supplier, quémander, et ne rien obtenir, ou si peu! — Le droit de vote, s'il vous plaît!

E. P.

— Nous avons déjà eu l'occasion de parler à nos lecteurs de l'Ouvroir temporaire de Neuchâtel, créé en septembre 1914, subventionné par la commune et dirigé entièrement par un comité de dames. L'Ouvroir s'est adjoint dès le début un magasin qui fait de

si bonnes affaires que, depuis le début de 1916, l'Ouvroir n'a plus eu recours aux subsides communaux. — Le 24 mai 1918, le Conseil communal de Neuchâtel décidait de transformer l'Ouvroir temporaire, créé pour la durée de la guerre, en un *Ouvroir communal permanent*, estimant qu'un ouvroir est aussi nécessaire à Neuchâtel en temps normal qu'en temps de guerre, et que la collectivité doit faire ce que les particuliers ne peuvent pas entreprendre. Par conséquent, et vu l'excellente et intelligente organisation de l'Ouvroir temporaire, il demande au Comité de l'Ouvroir temporaire de présider aux destinées du nouvel Ouvroir. Ce fait méritait d'être signalé, et, comme le faisait remarquer un des membres du Comité de l'Ouvroir, la journée du 24 mai et celle du 27, où le Comité a accepté son nouveau mandat, sont deux journées qui ont leur importance dans l'histoire du féminisme de notre petit pays.

E. B.

LA CHAUX-DE-FONDS. — Le Groupe suffragiste de notre ville ayant demandé au Conseil général, issu des élections des 4 et 5 mai, ainsi qu'aux trois partis politiques, de bien vouloir nommer des femmes dans diverses Commissions où leur présence pourrait être utile, se trouva en face d'une situation très intéressante au point de vue légal. En effet, aucun article de loi n'autorise l'élection de femmes dans les Commissions nommées par le Conseil général, exception faite de la Commission scolaire. Consultées par notre Comité, plusieurs personnalités politiques et gouvernementales ne purent que nous confirmer qu'il n'y avait ni autorisation, ni défense prévues par la loi. Un grand nombre de démarches furent faites par nous auprès de femmes se rattachant à l'un ou à l'autre des trois partis politiques, et nous pûmes finalement établir une liste de candidates. — Le parti socialiste annonça son intention de nommer le plus grand nombre possible de femmes, mais ne désira pas consulter la liste de nos candidates. Le parti libéral nous écrivit qu'il était d'accord en principe, et s'enquit de nos candidates. Le parti radical ne pipa mot. — Le 27 mai eut enfin lieu la nomination des Commissions, et notre lettre provoqua la discussion: M. Perrin, avocat radical, déclara qu'au point de vue strictement légal, les nominations de femmes ne sont pas admissibles, mais qu'en réalité, il n'y a aucune raison, ni majeure ni mineure, de s'y opposer. M. Paul Graber, socialiste, rappela les précédents créés, notamment en ce qui concerne les Commissions de l'Ecole ménagère et de l'Ecole des travaux féminins, où des femmes figurent sans que le Conseil d'Etat ait jamais protesté. — Ici j'ouvre une parenthèse pour faire remarquer combien une protestation du Conseil d'Etat aurait été particulièrement savoureuse, étant donné que les femmes, si imparfaites soient-elles, sont tout de même plus calées en ménage et en couture que nos amis les hommes! Du moins, c'est l'opinion qui court. — Le Conseil général, constatant que le Conseil d'Etat n'a jamais jusqu'ici protesté contre la nomination de femmes dans certaines Commissions, et étant persuadé qu'en cette occasion nouvelle, il se montrera plus galant que juriste, admit finalement qu'il peut être fait droit aux revendications féministes. Sont nommées: une femme libérale dans la Commission de Salubrité publique; deux femmes socialistes dans la Commission de l'Hôpital; une femme libérale dans le Comité de direction de l'Orphelinat communal. En plus, dans les trois Commissions où figuraient déjà des femmes, six femmes socialistes (au lieu de trois précédemment) entrent dans la Commission scolaire; six femmes socialistes, deux radicales et une libérale font partie de la Commission de l'Ecole des travaux féminins (soit 9 femmes sur 12 membres) et 6 femmes socialistes, 2 radicales et une libérale (9 femmes sur 13 membres) sont dans la Commission de l'Ecole ménagère. — Le plus grand nombre de nos candidates restent sur le pavé; il ne nous a pas été possible d'en placer dans diverses Commissions où leur présence paraissait indiquée. Mais nous pouvons tout de même être satisfaites d'un petit succès qui nous encourage à attendre beaucoup de l'avenir.

J. V.

COLOMBIER. — Notre Section s'est réunie en séance administrative le 8 mai. Après étude d'une communication du Comité Central (revision des statuts), nous entendons un rapport de notre présidente sur le résultat de la pétition organisée dans plusieurs localités du district en faveur du suffrage féminin. Désireux de joindre son effort à celui des grands centres de notre canton, notre groupe avait pris l'initiative de faire circuler dans la partie est du district un certain nombre de feuilles de pétition. Nous avons ainsi réuni près de 400 signatures (395 exactement), ce qui prouve qu'à la campagne aussi bien qu'à la ville la population féminine est consciente de ses droits. A relever le fait que ce ne sont pas les jeunes seulement qui sont favorables au

motivement suffragiste, puisque des octogénaires nous remercièrent d'avoir pensé à recueillir leur signature. Nous entendîmes même des réflexions comme celle-ci : « Je signerais des deux mains si je le pouvais. » Nous trouvons là un encouragement à persévérer dans la tâche que nous avons entreprise, et nous nous proposons d'employer les mois d'été à faire le plus possible de propagande individuelle.

B. S.

Alliance Nationale de Sociétés féminines suisses

Communications du Bureau.

Nous avons le plaisir d'annoncer à nos Sociétés alliées l'adhésion de deux Sociétés nouvelles : le *Groupe vaudois du Lycéum de Suisse* (prés. M^{lle} J. de Crousaz, avenue Eglantine, 8, Lausanne), et la *Frauengruppe Herisau des Schweiz. Grädlvereins* (Präs. Frau Berta Waldburger, Spittel, 384, Herisau. Par contre, nous avons eu le regret de perdre deux de nos Sociétés, le *Frauenverein Ins* et le *Groupe local de Lucerne de la Ligue suisse des Femmes abstinentes*. Ce dernier se voit dans l'obligation de se dissoudre.

Nous informons nos Sociétés que la traduction française de la conférence de M^{me} Merz sur les *Associations de Ménagères*, paraîtra dans les numéros de mai et de juin du *Bulletin féminin*, et en brochure également. Pour les commandes, s'adresser à la présidente de l'Alliance (cb. Dumas, 16, Genève). Prix : pour un exempl., 0,20 cent. ; pour 10 exempl., 1 fr. 50 (port 5 cent.) ; pour 100 exempl., 10 fr. (port 35 cent. (Compte de chèque postal : IV. a : 612.. — La traduction française des „Funkeln vom Augustfeuer“ vient de paraître à la maison d'édition « Spes », à Lausanne. Ce petit volume, *Elincelles des feux du Premier Août*, est fort bien réussi, et toutes nos Sociétés de langue française voudront sans doute le posséder. (Prix : 2 fr. 50 ; réduction pour commandes de 12 exempl. (Spes, Grand-Chêne, 5, Lausanne.)

A travers les Sociétés féminines

Genève. — *Union des Femmes.* — On n'a pas chômé à l'Union durant le mois de mai, et malgré les appels au dehors des floraisons et du soleil ! Le 16 mai, l'Assemblée générale de printemps a réuni un nombreux auditoire, très intéressé par les divers rapports qui lui ont été présentés sur l'activité de la Société : rapports du Comité par M^{lles} Meyer, de la Section de Lecture et de la Bibliothèque par M^{lle} Hélène Naville, de la Commission des Assurances par M^{me} Gourd, du Secrétariat des Intérêts féminins par M^{lle} de Morsier, de l'Ouvroir et du Bureau de Placement par M^{me} Gourd, du Bureau auxiliaire (agente de police) par M^{me} Foex, de la Commission des Ménagères par M^{me} Lotz, et de la réunion de couture par M^{me} Welter. Un résumé de ces rapports paraîtra d'ailleurs plus tard dans le *Mouvement féministe*. L'Assemblée a manifesté sa satisfaction de la façon dont le Comité s'était acquitté de sa tâche en le réalisant en entier (M^{lles} Meyer, Gourd, M^{mes} Kather, Foex, M^{lle} Volz, M^{me} Rappaport, M^{me} Walter). — L'Union a continué à travailler à l'éducation civique des femmes en organisant plusieurs séances, dont l'une a été consacrée, vu la proximité de la date du 1^{er} juin, à l'*Impôt fédéral direct*. Malgré tous les efforts, il a été impossible de trouver un partisan de cet impôt qui consentit à venir le défendre, et la charge de toute la séance a reposé sur M. Paul Lachenal, avocat et député — piquante coïncidence, puisque M. Paul Lachenal est justement au Grand Conseil l'adversaire du suffrage féminin et a présenté un rapport tendant au rejet du projet Guillermin ! ce qui ne l'a nullement empêché, d'ailleurs, de traiter un sujet d'apparence un peu aride avec une clarté parfaite et une courtoisie et une belle humeur communicatives. — Le 30 mai, M^{me} Meyer a présenté un beau travail, d'une admirable élévation de pensée, sur l'œuvre si forte de M. le past. Ragaz : *La nouvelle Suisse* ; le 4 juin, M. Balmer, avocat, a parlé avec grande compétence de la *Navigaton fluviale au point de vue de l'indépendance de la Suisse* ; le 6 juin, M. Schwitzgubel, commandant de gendarmerie, a fait la plus captivante des causeries, illustrée de projections lumineuses sur la *Circulation à Genève*, et une séance est encore prévue pour le 14 juin, dans laquelle M. Cristiani, directeur du Service d'Hygiène, examinera la loi récemment votée sur les constructions et habitations. — La vente de printemps de l'Ouvroir a eu lieu et a rapporté la jolie somme nette de

1600 fr. L'Ouvroir, comme le Bureau de Placement et le Secrétariat des Intérêts féminins fonctionneront encore durant tout le mois de juin, et le local sera fermé du 1^{er} au 15 août. E. Gd.

Château-d'Ex. — *Union des Femmes.* — A la suite d'une conférence du Dr prof. Muret, de Lausanne, sur ce sujet : *Féminisme et Suffrage féminin*, un Cercle mixte d'études féministes a été créé dans notre bourg (présidente, M^{lle} Marie Viret). — Avec l'obligeante collaboration de M. E. Henchoz, receveur de l'Etat, l'Union des Femmes a organisé un *cours d'instruction civique pour dames*, qui sera suivi de l'étude de quelques-uns des principaux chapitres du Code Civil suisse intéressant les femmes. La première leçon a eu lieu le 10 avril. Cinquante personnes environ y assistaient. M. Henchoz a exposé son sujet d'une façon pratique et intéressante. Il a répondu avec beaucoup de clarté aux questions que ses auditrices lui ont posées. L'entretien a donné lieu à un échange d'idées et à des discussions du plus haut intérêt au point de vue féministe. A. M.

— *L'Union des Femmes du Canton de Vaud* a tenu, le 17 mai, sous la présidence de M^{me} Couvreur-de Budé, sa troisième Assemblée générale, au Village Suisse, Sauvabelin, Lausanne. Le temps merveilleux de cette journée contribua grandement au succès de ces séances, où furent abordés des sujets aussi intéressants que variés. 30 déléguées y représentaient les 13 groupes constituant notre faisceau vaudois, et de nombreux membres et amies de nos réunions étaient venues assister à nos délibérations. Le rapport de M^{me} Cérésolle sur l'activité de nos groupes pendant l'année écoulée, a fait de nouveau toucher du doigt l'utilité et la nécessité de leur existence, car les domaines les plus divers ont retenu leur attention. — L'Assemblée de Sauvabelin a adopté définitivement les statuts décrets provisoires jusqu'à ce printemps. Quelques modifications y sont apportées : le titre en sera désormais : « Fédération des Unions de Femmes du Canton de Vaud » ; son comité se composera de neuf membres. — M. Veillard, docteur en droit, nous expose le projet d'un « Secrétariat romand du relèvement de la moralité », que nos sociétés s'engagent à soutenir ; M^{me} Dr Olivier évoque avec chaleur et éloquence le souvenir de M^{me} Monneron-Tissot qui fut, au milieu de nous, un élément si actif, vivant et énergique, et dont la mort cause dans nos rangs un vide qui ne se comblera pas ; M^{me} Chaponnière nous apporte un cordial message du Comité de l'Alliance et met l'assemblée au courant de l'« Ecole sociale » de Genève. — A la séance publique de l'après-midi, causerie de M^{me} Pieczynska sur *l'éducation nationale et le suffrage féminin*. L'oratrice parle de l'influence des partis sur le développement politique des citoyens, et de l'attitude des partis à l'égard du vote des femmes. M^{me} Pieczynska croit cependant que, pour l'heure, la prudence nous conseille de nous tenir à l'écart des partis et d'aborder les questions aussi objectivement que possible. Enfin, M^{me} Pieczynska parle des efforts tentés, et non sans succès, par certains de nos compatriotes, entre autres par Ragaz, pour créer des liens toujours plus étroits entre les confédérés et pour placer devant nos yeux un idéal patriotique toujours plus élevé. La dette de reconnaissance que nous avons déjà envers M^{me} Pieczynska s'est encore augmentée ce jour-là : son enthousiasme reste communicatif, et aucune de nous n'a pu demeurer indifférente à ce qu'elle nous a apporté. — M^{me} Dunant nous a donné la traduction française du travail de M^{me} Dr Merz sur les *Associations de ménagères*, et M^{me} Dr Cornaz a fourni quelques renseignements sur l'œuvre des « Enfants suisses nécessiteux » dont nous ne saurions nous désintéresser. — En fin de séance fut votée une résolution à l'adresse du Département de l'Instruction publique, pour appuyer le projet de M. le Dr Porchet, directeur de l'Ecole d'agriculture, d'instituer un enseignement ménager agricole obligatoire pour toutes les jeunes filles, qui seraient ainsi astreintes à une sorte de service civil. — De cette journée du 17 mai nous reste un souvenir encourageant. Nous avons été heureuses de nous y rencontrer avec nos déléguées du canton, d'aborder avec elles tant de questions dont l'étude s'impose à nous toujours plus impérieusement. Ce travail en commun contribuera à nous rapprocher toujours plus les unes des autres et à faire apprécier ce dont la femme est capable. De plus en plus l'on reconnaît la valeur de son activité et l'on fait appel à ses compétences : preuves en soient l'entrée d'une femme dans la Commission d'Alimentation de Vevey, et la nomination d'une femme de Mézières comme présidente de la Commission scolaire de cette commune. Ce sont là des indices que nous signalons avec joie. L. D.